

**COMITÉ SYNDICAL
DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE**

SÉANCE du 4 juillet 2023

à Charnay lès Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 11

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 20 juin 2023 pour un Comité syndical devant se réunir le 27 juin 2023.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (38), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 29 juin 2023 pour un Comité syndical le 4 juillet 2023. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2023-022 PETR (R1) : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Sylvie OUTURQUIN

Etaient présents :

ROBIN Christine	Présidente	BROCHETTE Anne	Déléguée
COLON Gérard	4 ^{ème} Vice-président	DEBIZE Laurent	Délégué
CARREAU Hervé	5 ^{ème} Vice-président	MANTOUX Guy	Délégué
DEYNOUX Dominique	6 ^{ème} Vice-président	OUTURQUIN Sylvie	Déléguée
CLEMENT Patricia	11 ^{ème} Vice-présidente	PIPONNIER Yves	Délégué
DUPUIS Yves	14 ^{ème} Vice-président		

Etaient excusés, avant remis pouvoir :

BUHOT Patrick	à CLEMENT Patricia	GONCALVES Nathalie	à DEYNOUX Dominique
DOUSSOT Jacques	à CARREAU Hervé	MARECHAL Eric	à DUPUIS Yves
DUMONT Marc	à DEBIZE Laurent	VEAU Bertrand	à ROBIN Christine
FAUVET Marie	à FARENC Jean-François		

Etaient excusés :

AMARO Catherine	DESROCHES Patrick	LAPIERRE Jean-Claude
AURAY Géraldine	FAGUET Vincent	LASSALAS Frédéric
BACHELET Robert	FAURE Eric	MARTIN Eric
BERTRAND Catherine	FOURNET Jean-Claude	PACAUD Jean-Pierre
CASANOVAS Julie	GALEA Guy	PARAT Christophe
CASBOLT Josiane	GALLAND Paul	PERRE Paul
COMMERCON Philippe	IGONNET Thierry	PLAT Maxim
DARMEDRU Brigitte	JAILLET Stéphane	RAVOT Christophe
DELUME Daniel	JOBARD Dominique	REYNAUD Hervé
DEMAZIERE Thierry	LAGRANGE Eric	WALLUT Chantal

Etaient absents :

AVENAS Pierre	DEMONGEOT Jean-François	MARTINOT Rémy
BAJARD Françoise	DREVET Marie-Thérèse	MORELLI Christian
BERTRAND Jean-Marc	DU ROURE Michel	NOTON Denise
BOITIER Marie-Hélène	FARAMA Julien	PAYEBIEN Jean
BONNETAIN François	FARENC Jean-François	PETIT Gilles
CANNET Claude	HES Haggai	PIN Jean-Paul
CASENOVE Robert	HILARION Philippe	PONCHAUX Eric
CHARNAY Dominique	IOOS Xavier	THEVENOT Roger
CHEVALIER Jérôme	LAPALUS Pierre	VARIN René
CHORIER Jacques	LARGE Françoise	VUE Aline
COLIN Gérard	LEMONON Elisabeth	

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1, L5711-1 et L5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation faite en séance,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DECIDE :

- de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- de désigner **Sylvie OUTURQUIN** comme secrétaire de séance.

Christine ROBIN,
Présidente



**COMITÉ SYNDICAL
DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE**

SÉANCE du 4 juillet 2023

à Charnay lès Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 11

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 20 juin 2023 pour un Comité syndical devant se réunir le 27 juin 2023.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (38), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 29 juin 2023 pour un Comité syndical le 4 juillet 2023. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2023-023 PETR (R2) : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du PETR du 28 mars 2023

Secrétaire de séance : Sylvie OUTURQUIN

Etaient présents :

ROBIN Christine	Présidente	BROCHETTE Anne	Déléguée
COLON Gérard	4 ^{ème} Vice-président	DEBIZE Laurent	Délégué
CARREAU Hervé	5 ^{ème} Vice-président	MANTOUX Guy	Délégué
DEYNOUX Dominique	6 ^{ème} Vice-président	OUTURQUIN Sylvie	Déléguée
CLEMENT Patricia	11 ^{ème} Vice-présidente	PIPONNIER Yves	Délégué
DUPUIS Yves	14 ^{ème} Vice-président		

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

BUHOT Patrick	à CLEMENT Patricia	GONCALVES Nathalie	à DEYNOUX Dominique
DOUSSOT Jacques	à CARREAU Hervé	MARECHAL Eric	à DUPUIS Yves
DUMONT Marc	à DEBIZE Laurent	VEAU Bertrand	à ROBIN Christine
FAUVET Marie	à FARENC Jean-François		

Etaient excusés :

AMARO Catherine	DESROCHES Patrick	LAPIERRE Jean-Claude
AURAY Géraldine	FAGUET Vincent	LASSALAS Frédéric
BACHELET Robert	FAURE Eric	MARTIN Eric
BERTRAND Catherine	FOURNET Jean-Claude	PACAUD Jean-Pierre
CASANOVAS Julie	GALEA Guy	PARAT Christophe
CASBOLT Josiane	GALLAND Paul	PERRE Paul
COMMERCON Philippe	IGONNET Thierry	PLAT Maxim
DARMEDRU Brigitte	JAILLET Stéphane	RAVOT Christophe
DELUME Daniel	JOBARD Dominique	REYNAUD Hervé
DEMAZIERE Thierry	LAGRANGE Eric	WALLUT Chantal

Etaient absents :

AVENAS Pierre	DEMONGEOT Jean-François	MARTINOT Rémy
BAJARD Françoise	DREVET Marie-Thérèse	MORELLI Christian
BERTRAND Jean-Marc	DU ROURE Michel	NOTON Denise
BOITIER Marie-Hélène	FARAMA Julien	PAYEBIEN Jean
BONNETAIN François	FARENC Jean-François	PETIT Gilles
CANNET Claude	HES Haggai	PIN Jean-Paul
CASENOVE Robert	HILARION Philippe	PONCHAUX Eric
CHARNAY Dominique	IOOS Xavier	THEVENOT Roger
CHEVALIER Jérôme	LAPALUS Pierre	VARIN René
CHORIER Jacques	LARGE Françoise	VUE Aline
COLIN Gérard	LEMONON Elisabeth	

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

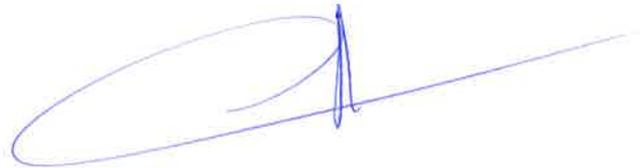
Vu les articles L 2121-25, L 2121-26, L 5211-1, L 5711-1 et L 5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du Comité syndical du PETR Mâconnais Sud Bourgogne du 28 mars 2023.

Christine ROBIN,
Présidente



**COMITÉ SYNDICAL
DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE**

**SÉANCE du 4 juillet 2023
à Charnay lès Mâcon**

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 11

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 20 juin 2023 pour un Comité syndical devant se réunir le 27 juin 2023.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (38), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 29 juin 2023 pour un Comité syndical le 4 juillet 2023. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2023-024 PETR (R3) : Changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2024 : passage au référentiel M57

Secrétaire de séance : Sylvie OUTURQUIN

Etaient présents :

ROBIN Christine	Présidente	BROCHETTE Anne	Déléguée
COLON Gérard	4 ^{ème} Vice-président	DEBIZE Laurent	Délégué
CARREAU Hervé	5 ^{ème} Vice-président	MANTOUX Guy	Délégué
DEYNOUX Dominique	6 ^{ème} Vice-président	OUTURQUIN Sylvie	Déléguée
CLEMENT Patricia	11 ^{ème} Vice-présidente	PIPONNIER Yves	Délégué
DUPUIS Yves	14 ^{ème} Vice-président		

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

BUHOT Patrick	à CLEMENT Patricia	GONCALVES Nathalie	à DEYNOUX Dominique
DOUSSOT Jacques	à CARREAU Hervé	MARECHAL Eric	à DUPUIS Yves
DUMONT Marc	à DEBIZE Laurent	VEAU Bertrand	à ROBIN Christine
FAUVET Marie	à FARENC Jean-François		

Etaient excusés :

AMARO Catherine	DESROCHES Patrick	LAPIERRE Jean-Claude
AURAY Géraldine	FAGUET Vincent	LASSALAS Frédéric
BACHELET Robert	FAURE Eric	MARTIN Eric
BERTRAND Catherine	FOURNET Jean-Claude	PACAUD Jean-Pierre
CASANOVAS Julie	GALEA Guy	PARAT Christophe
CASBOLT Josiane	GALLAND Paul	PERRE Paul
COMMERCON Philippe	IGONNET Thierry	PLAT Maxim
DARMEDRU Brigitte	JAILLET Stéphane	RAVOT Christophe
DELUME Daniel	JOBARD Dominique	REYNAUD Hervé
DEMAZIERE Thierry	LAGRANGE Eric	WALLUT Chantal

Etaient absents :

AVENAS Pierre	DEMONGEOT Jean-François	MARTINOT Rémy
BAJARD Françoise	DREVET Marie-Thérèse	MORELLI Christian
BERTRAND Jean-Marc	DU ROURE Michel	NOTON Denise
BOITIER Marie-Hélène	FARAMA Julien	PAYEBIEN Jean
BONNETAIN François	FARENC Jean-François	PETIT Gilles
CANNET Claude	HES Haggai	PIN Jean-Paul
CASENOVE Robert	HILARION Philippe	PONCHAUX Eric
CHARNAY Dominique	IOOS Xavier	THEVENOT Roger
CHEVALIER Jérôme	LAPALUS Pierre	VARIN René
CHORIER Jacques	LARGE Françoise	VUE Aline
COLIN Gérard	LEMONON Elisabeth	

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et D.2343-2,

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-994 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) modifié,

Vu l'avis du comptable public du Service de Gestion comptable de Mâcon du 8 juin 2023,

Vu l'avis du bureau syndical du 13 juin 2023,

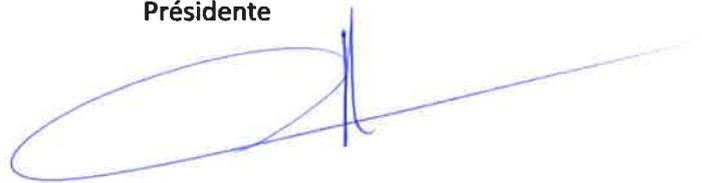
Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

ADOpte, à compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget principal du PETR Mâconnais Sud Bourgogne ;

AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Christine ROBIN,
Présidente



**COMITÉ SYNDICAL
DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE**

SÉANCE du 4 juillet 2023

à Charnay lès Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 11

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 20 juin 2023 pour un Comité syndical devant se réunir le 27 juin 2023.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (38), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 29 juin 2023 pour un Comité syndical le 4 juillet 2023. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2023-025 PETR (R4) : Régularisation du compte 2023

Secrétaire de séance : Sylvie OUTURQUIN

Etaient présents :

ROBIN Christine	Présidente	BROCHETTE Anne	Déléguée
COLON Gérard	4 ^{ème} Vice-président	DEBIZE Laurent	Délégué
CARREAU Hervé	5 ^{ème} Vice-président	MANTOUX Guy	Délégué
DEYNOUX Dominique	6 ^{ème} Vice-président	OUTURQUIN Sylvie	Déléguée
CLEMENT Patricia	11 ^{ème} Vice-présidente	PIPONNIER Yves	Délégué
DUPUIS Yves	14 ^{ème} Vice-président		

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

BUHOT Patrick	à CLEMENT Patricia	GONCALVES Nathalie	à DEYNOUX Dominique
DOUSSOT Jacques	à CARREAU Hervé	MARECHAL Eric	à DUPUIS Yves
DUMONT Marc	à DEBIZE Laurent	VEAU Bertrand	à ROBIN Christine
FAUVET Marie	à FARENC Jean-François		

Etaient excusés :

AMARO Catherine	DESROCHES Patrick	LAPIERRE Jean-Claude
AURAY Géraldine	FAGUET Vincent	LASSALAS Frédéric
BACHELET Robert	FAURE Eric	MARTIN Eric
BERTRAND Catherine	FOURNET Jean-Claude	PACAUD Jean-Pierre
CASANOVAS Julie	GALEA Guy	PARAT Christophe
CASBOLT Josiane	GALLAND Paul	PERRE Paul
COMMERCON Philippe	IGONNET Thierry	PLAT Maxim
DARMEDRU Brigitte	JAILLET Stéphane	RAVOT Christophe
DELUME Daniel	JOBARD Dominique	REYNAUD Hervé
DEMAZIERE Thierry	LAGRANGE Eric	WALLUT Chantal

Etaient absents :

AVENAS Pierre	DEMONGEOT Jean-François	MARTINOT Rémy
BAJARD Françoise	DREVET Marie-Thérèse	MORELLI Christian
BERTRAND Jean-Marc	DU ROURE Michel	NOTON Denise
BOITIER Marie-Hélène	FARAMA Julien	PAYEBIEN Jean
BONNETAIN François	FARENC Jean-François	PETIT Gilles
CANNET Claude	HES Haggai	PIN Jean-Paul
CASENOVE Robert	HILARION Philippe	PONCHAUX Eric
CHARNAY Dominique	IOOS Xavier	THEVENOT Roger
CHEVALIER Jérôme	LAPALUS Pierre	VARIN René
CHORIER Jacques	LARGE Françoise	VUE Aline
COLIN Gérard	LEMONON Elisabeth	

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et D.2343-2,

Vu l'avis du bureau du 13 juin 2023,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

AUTORISE la Présidente à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires pour régulariser la somme de 3.240 euros sur la ligne budgétaire 2033.

Le compte d'immobilisation incorporel 203.3 comportant une opération intitulée "Forfait européen 33 UP" n'a pas fait l'objet de rattachement aux travaux réalisés.

Il est donc prévu une intégration par opération d'ordre budgétaire :

- l'émission d'un titre de recette au compte 203.3 *041 (numéro d'inventaire 2018 DILA 001) ;
- l'émission d'un mandat au compte 21 * 041 (numéro d'inventaire de l'opération définitive à déterminer).

Christine ROBIN,
Présidente



**COMITÉ SYNDICAL
DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE**

SÉANCE du 4 juillet 2023

à Charnay lès Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 11

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 20 juin 2023 pour un Comité syndical devant se réunir le 27 juin 2023.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (38), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 29 juin 2023 pour un Comité syndical le 4 juillet 2023. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2023-026 PETR (R5) : Conventionnement LEADER

Secrétaire de séance : Sylvie OUTURQUIN

Etaient présents :

ROBIN Christine	Présidente	BROCHETTE Anne	Déléguée
COLON Gérard	4 ^{ème} Vice-président	DEBIZE Laurent	Délégué
CARREAU Hervé	5 ^{ème} Vice-président	MANTOUX Guy	Délégué
DEYNOUX Dominique	6 ^{ème} Vice-président	OUTURQUIN Sylvie	Déléguée
CLEMENT Patricia	11 ^{ème} Vice-présidente	PIPONNIER Yves	Délégué
DUPUIS Yves	14 ^{ème} Vice-président		

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

BUHOT Patrick	à CLEMENT Patricia	GONCALVES Nathalie	à DEYNOUX Dominique
DOUSSOT Jacques	à CARREAU Hervé	MARECHAL Eric	à DUPUIS Yves
DUMONT Marc	à DEBIZE Laurent	VEAU Bertrand	à ROBIN Christine
FAUVET Marie	à FARENC Jean-François		

Etaient excusés :

AMARO Catherine	DESROCHES Patrick	LAPIERRE Jean-Claude
AURAY Géraldine	FAGUET Vincent	LASSALAS Frédéric
BACHELET Robert	FAURE Eric	MARTIN Eric
BERTRAND Catherine	FOURNET Jean-Claude	PACAUD Jean-Pierre
CASANOVAS Julie	GALEA Guy	PARAT Christophe
CASBOLT Josiane	GALLAND Paul	PERRE Paul
COMMERCON Philippe	IGONNET Thierry	PLAT Maxim
DARMEDRU Brigitte	JAILLET Stéphane	RAVOT Christophe
DELUME Daniel	JOBARD Dominique	REYNAUD Hervé
DEMAZIERE Thierry	LAGRANGE Eric	WALLUT Chantal

Etaient absents :

AVENAS Pierre	DEMONGEOT Jean-François	MARTINOT Rémy
BAJARD Françoise	DREVET Marie-Thérèse	MORELLI Christian
BERTRAND Jean-Marc	DU ROURE Michel	NOTON Denise
BOITIER Marie-Hélène	FARAMA Julien	PAYEBIEN Jean
BONNETAIN François	FARENC Jean-François	PETIT Gilles
CANNET Claude	HES Haggai	PIN Jean-Paul
CASENOVE Robert	HILARION Philippe	PONCHAUX Eric
CHARNAY Dominique	IOOS Xavier	THEVENOT Roger
CHEVALIER Jérôme	LAPALUS Pierre	VARIN René
CHORIER Jacques	LARGE Françoise	VUE Aline
COLIN Gérard	LEMONON Elisabeth	

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et D.2343-2,

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du parlement européen et du conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au FEADER, au FSE+, au fonds de cohésion, au fonds pour une transition juste et aux fonds européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture,

Vu les statuts du PÉTR,

Vu le projet de territoire du PÉTR et, notamment l'article 6 relatif aux compétences et aux missions,

Vu la délibération n° 2022-22 du PÉTR du comité syndical en date du 22 juin 2022,

Vu la délibération n° 23AP.6 du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 25 janvier 2023,

Vu la délibération n° 23CP.411 du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 26 mai 2023,

Vu l'avis du Bureau syndical du 13 juin 2023,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

VALIDE le fait que la structure porteuse du Groupe d'Action Locale soit le PÉTR Mâconnais Sud Bourgogne,

APPROUVE le fait que le PÉTR Mâconnais Sud Bourgogne soit un Groupe d'Action Locale suite à la sélection du Conseil Régional,

DESIGNE la Présidente du PÉTR Mâconnais Sud Bourgogne comme Présidente du Groupe d'Action Locale Mâconnais Sud Bourgogne,

APPROUVE le projet de convention LEADER et ses annexes, entre le PÉTR et le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (cf. annexes),

AUTORISE la Présidente à signer cette convention,

AUTORISE la Présidente à signer tout autre document relatif à la mise en œuvre du programme LEADER.

Christine ROBIN,
Présidente



**COMITÉ SYNDICAL
DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE**

SÉANCE du 4 juillet 2023

à Charnay lès Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 11

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 20 juin 2023 pour un Comité syndical devant se réunir le 27 juin 2023.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (38), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 29 juin 2023 pour un Comité syndical le 4 juillet 2023. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2023-027 PETR (R6) : Conventonnement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Clunisois

Secrétaire de séance : Sylvie OUTURQUIN

Etaient présents :

ROBIN Christine	Présidente	BROCHETTE Anne	Déléguée
COLON Gérard	4 ^{ème} Vice-président	DEBIZE Laurent	Délégué
CARREAU Hervé	5 ^{ème} Vice-président	MANTOUX Guy	Délégué
DEYNOUX Dominique	6 ^{ème} Vice-président	OUTURQUIN Sylvie	Déléguée
CLEMENT Patricia	11 ^{ème} Vice-présidente	PIPONNIER Yves	Délégué
DUPUIS Yves	14 ^{ème} Vice-président		

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

BUHOT Patrick	à CLEMENT Patricia	GONCALVES Nathalie	à DEYNOUX Dominique
DOUSSOT Jacques	à CARREAU Hervé	MARECHAL Eric	à DUPUIS Yves
DUMONT Marc	à DEBIZE Laurent	VEAU Bertrand	à ROBIN Christine
FAUVET Marie	à FARENC Jean-François		

Etaient excusés :

AMARO Catherine	DESROCHES Patrick	LAPIERRE Jean-Claude
AURAY Géraldine	FAGUET Vincent	LASSALAS Frédéric
BACHELET Robert	FAURE Eric	MARTIN Eric
BERTRAND Catherine	FOURNET Jean-Claude	PACAUD Jean-Pierre
CASANOVAS Julie	GALEA Guy	PARAT Christophe
CASBOLT Josiane	GALLAND Paul	PERRE Paul
COMMERCON Philippe	IGONNET Thierry	PLAT Maxim
DARMEDRU Brigitte	JAILLET Stéphane	RAVOT Christophe
DELUME Daniel	JOBARD Dominique	REYNAUD Hervé
DEMAZIERE Thierry	LAGRANGE Eric	WALLUT Chantal

Etaient absents :

AVENAS Pierre	DEMONGEOT Jean-François	MARTINOT Rémy
BAJARD Françoise	DREVET Marie-Thérèse	MORELLI Christian
BERTRAND Jean-Marc	DU ROURE Michel	NOTON Denise
BOITIER Marie-Hélène	FARAMA Julien	PAYEBIEN Jean
BONNETAIN François	FARENC Jean-François	PETIT Gilles
CANNET Claude	HES Haggai	PIN Jean-Paul
CASENOVE Robert	HILARION Philippe	PONCHAUX Eric
CHARNAY Dominique	IOOS Xavier	THEVENOT Roger
CHEVALIER Jérôme	LAPALUS Pierre	VARIN René
CHORIER Jacques	LARGE Françoise	VUE Aline
COLIN Gérard	LEMONON Elisabeth	

RAPPORTEUR : HERVÉ CARREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et D.2343-2,

Vu les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne,

Vu l'avis du bureau du 13 juin 2023,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

AUTORISE la Présidente du PETR à signer la convention de l'OPAH de la Communauté de Communes du Clunisois (cf. annexe).

Christine ROBIN,
Présidente



**COMITÉ SYNDICAL
DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE**

SÉANCE du 4 juillet 2023

à Charnay lès Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 11

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 20 juin 2023 pour un Comité syndical devant se réunir le 27 juin 2023.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (38), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 29 juin 2023 pour un Comité syndical le 4 juillet 2023. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2023-028 PETR (R7) : Convention de partenariat avec l'équipe projet JUSTAIR (Cerema/DOREMI/CEA)

Secrétaire de séance : Sylvie OUTURQUIN

Etaient présents :

ROBIN Christine	Présidente	BROCHETTE Anne	Déléguée
COLON Gérard	4 ^{ème} Vice-président	DEBIZE Laurent	Délégué
CARREAU Hervé	5 ^{ème} Vice-président	MANTOUX Guy	Délégué
DEYNOUX Dominique	6 ^{ème} Vice-président	OUTURQUIN Sylvie	Déléguée
CLEMENT Patricia	11 ^{ème} Vice-présidente	PIPONNIER Yves	Délégué
DUPUIS Yves	14 ^{ème} Vice-président		

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

BUHOT Patrick	à CLEMENT Patricia	GONCALVES Nathalie	à DEYNOUX Dominique
DOUSSOT Jacques	à CARREAU Hervé	MARECHAL Eric	à DUPUIS Yves
DUMONT Marc	à DEBIZE Laurent	VEAU Bertrand	à ROBIN Christine
FAUVET Marie	à FARENC Jean-François		

Etaient excusés :

AMARO Catherine	DESROCHES Patrick	LAPIERRE Jean-Claude
AURAY Géraldine	FAGUET Vincent	LASSALAS Frédéric
BACHELET Robert	FAURE Eric	MARTIN Eric
BERTRAND Catherine	FOURNET Jean-Claude	PACAUD Jean-Pierre
CASANOVAS Julie	GALEA Guy	PARAT Christophe
CASBOLT Josiane	GALLAND Paul	PERRE Paul
COMMERCON Philippe	IGONNET Thierry	PLAT Maxim
DARMEDRU Brigitte	JAILLET Stéphane	RAVOT Christophe
DELUME Daniel	JOBARD Dominique	REYNAUD Hervé
DEMAZIERE Thierry	LAGRANGE Eric	WALLUT Chantal

Etaient absents :

AVENAS Pierre	DEMONGEOT Jean-François	MARTINOT Rémy
BAJARD Françoise	DREVET Marie-Thérèse	MORELLI Christian
BERTRAND Jean-Marc	DU ROURE Michel	NOTON Denise
BOITIER Marie-Hélène	FARAMA Julien	PAYEBIEN Jean
BONNETAIN François	FARENC Jean-François	PETIT Gilles
CANNET Claude	HES Haggai	PIN Jean-Paul
CASENOVE Robert	HILARION Philippe	PONCHAUX Eric
CHARNAY Dominique	IOOS Xavier	THEVENOT Roger
CHEVALIER Jérôme	LAPALUS Pierre	VARIN René
CHORIER Jacques	LARGE Françoise	VUE Aline
COLIN Gérard	LEMONON Elisabeth	

RAPPORTEUR : HERVÉ CARREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et D.2343-2,

Vu les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne,

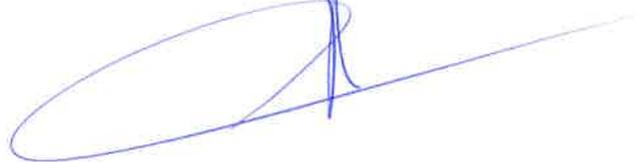
Vu l'avis du bureau du 13 juin 2023,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

AUTORISE la Présidente à signer la convention de partenariat avec l'équipe projet JUSTAIR (cf. annexe).

Christine ROBIN,
Présidente



COMITÉ SYNDICAL
DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

SÉANCE du 4 juillet 2023

à Charnay lès Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 11

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 20 juin 2023 pour un Comité syndical devant se réunir le 27 juin 2023.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (38), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 29 juin 2023 pour un Comité syndical le 4 juillet 2023. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2023-029 PETR (R8) : Charte de partenariat avec le Crédit Agricole Centre Est

Secrétaire de séance : Sylvie OUTURQUIN

Etaient présents :

ROBIN Christine	Présidente	BROCHETTE Anne	Déléguée
COLON Gérard	4 ^{ème} Vice-président	DEBIZE Laurent	Délégué
CARREAU Hervé	5 ^{ème} Vice-président	MANTOUX Guy	Délégué
DEYNOUX Dominique	6 ^{ème} Vice-président	OUTURQUIN Sylvie	Déléguée
CLEMENT Patricia	11 ^{ème} Vice-présidente	PIPONNIER Yves	Délégué
DUPUIS Yves	14 ^{ème} Vice-président		

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

BUHOT Patrick	à CLEMENT Patricia	GONCALVES Nathalie	à DEYNOUX Dominique
DOUSSOT Jacques	à CARREAU Hervé	MARECHAL Eric	à DUPUIS Yves
DUMONT Marc	à DEBIZE Laurent	VEAU Bertrand	à ROBIN Christine
FAUVET Marie	à FARENC Jean-François		

Etaient excusés :

AMARO Catherine	DESROCHES Patrick	LAPIERRE Jean-Claude
AURAY Géraldine	FAGUET Vincent	LASSALAS Frédéric
BACHELET Robert	FAURE Eric	MARTIN Eric
BERTRAND Catherine	FOURNET Jean-Claude	PACAUD Jean-Pierre
CASANOVAS Julie	GALEA Guy	PARAT Christophe
CASBOLT Josiane	GALLAND Paul	PERRE Paul
COMMERCON Philippe	IGONNET Thierry	PLAT Maxim
DARMEDRU Brigitte	JAILLET Stéphane	RAVOT Christophe
DELUME Daniel	JOBARD Dominique	REYNAUD Hervé
DEMAZIERE Thierry	LAGRANGE Eric	WALLUT Chantal

Etaient absents :

AVENAS Pierre	DEMONGEOT Jean-François	MARTINOT Rémy
BAJARD Françoise	DREVET Marie-Thérèse	MORELLI Christian
BERTRAND Jean-Marc	DU ROURE Michel	NOTON Denise
BOITIER Marie-Hélène	FARAMA Julien	PAYEBIEN Jean
BONNETAIN François	FARENC Jean-François	PETIT Gilles
CANNET Claude	HES Haggai	PIN Jean-Paul
CASENOVE Robert	HILARION Philippe	PONCHAUX Eric
CHARNAY Dominique	IOOS Xavier	THEVENOT Roger
CHEVALIER Jérôme	LAPALUS Pierre	VARIN René
CHORIER Jacques	LARGE Françoise	VUE Aline
COLIN Gérard	LEMONON Elisabeth	

RAPPORTEUR : HERVÉ CARREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et D.2343-2,

Vu les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne,

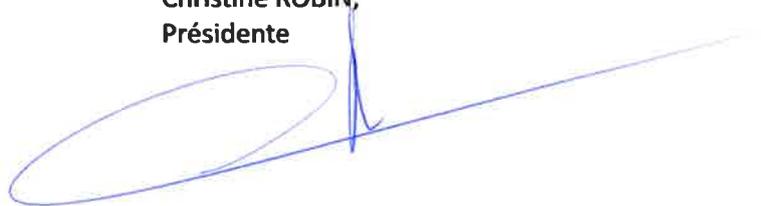
Vu l'avis du bureau du 13 juin 2023,

Le rapporteur entendu,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

AUTORISE la Présidente du PETR à signer la charte de partenariat avec le Crédit Agricole Centre Est (cf. annexe).

**Christine ROBIN,
Présidente**



**COMITÉ SYNDICAL
DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE**

SÉANCE du 4 juillet 2023

à Charnay lès Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 11

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 20 juin 2023 pour un Comité syndical devant se réunir le 27 juin 2023.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (38), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 29 juin 2023 pour un Comité syndical le 4 juillet 2023. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° DE 2023-030 PETR (R9) : Délibération fixant le taux de promotion d'avancement de grade

Secrétaire de séance : Sylvie OUTURQUIN

Etaient présents :

ROBIN Christine	Présidente	BROCHETTE Anne	Déléguée
COLON Gérard	4 ^{ème} Vice-président	DEBIZE Laurent	Délégué
CARREAU Hervé	5 ^{ème} Vice-président	MANTOUX Guy	Délégué
DEYNOUX Dominique	6 ^{ème} Vice-président	OUTURQUIN Sylvie	Déléguée
CLEMENT Patricia	11 ^{ème} Vice-présidente	PIPONNIER Yves	Délégué
DUPUIS Yves	14 ^{ème} Vice-président		

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

BUHOT Patrick	à CLEMENT Patricia	GONCALVES Nathalie	à DEYNOUX Dominique
DOUSSOT Jacques	à CARREAU Hervé	MARECHAL Eric	à DUPUIS Yves
DUMONT Marc	à DEBIZE Laurent	VEAU Bertrand	à ROBIN Christine
FAUVET Marie	à FARENC Jean-François		

Etaient excusés :

AMARO Catherine	DESROCHES Patrick	LAPIERRE Jean-Claude
AURAY Géraldine	FAGUET Vincent	LASSALAS Frédéric
BACHELET Robert	FAURE Eric	MARTIN Eric
BERTRAND Catherine	FOURNET Jean-Claude	PACAUD Jean-Pierre
CASANOVAS Julie	GALEA Guy	PARAT Christophe
CASBOLT Josiane	GALLAND Paul	PERRE Paul
COMMERCON Philippe	IGONNET Thierry	PLAT Maxim
DARMEDRU Brigitte	JAILLET Stéphane	RAVOT Christophe
DELUME Daniel	JOBARD Dominique	REYNAUD Hervé
DEMAZIERE Thierry	LAGRANGE Eric	WALLUT Chantal

Etaient absents :

AVENAS Pierre	DEMONGEOT Jean-François	MARTINOT Rémy
BAJARD Françoise	DREVET Marie-Thérèse	MORELLI Christian
BERTRAND Jean-Marc	DU ROURE Michel	NOTON Denise
BOITIER Marie-Hélène	FARAMA Julien	PAYEBIEN Jean
BONNETAIN François	FARENC Jean-François	PETIT Gilles
CANNET Claude	HES Haggai	PIN Jean-Paul
CASENOVE Robert	HILARION Philippe	PONCHAUX Eric
CHARNAY Dominique	IOOS Xavier	THEVENOT Roger
CHEVALIER Jérôme	LAPALUS Pierre	VARIN René
CHORIER Jacques	LARGE Françoise	VUE Aline
COLIN Gérard	LEMONON Elisabeth	

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DECIDE d'adopter les taux ainsi proposés :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
<i>Adjoint administratif territorial</i>	<i>Adjoint administratif territorial 2^{ème} classe</i>	100%
<i>Rédacteur territorial</i>	<i>Rédacteur territorial 2^{ème} classe</i>	100%
<i>Attaché</i>	<i>Attaché principal</i>	100%

Christine ROBIN,
Présidente

